

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_48
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Communication, Culture, Evènementiel, Protocole, prospection commerciale, démocratie locale et citoyenne
Service en charge : Affaires culturelles, Animations

OBJET : Convention de partenariat tripartite Association Roulotte Tango / Saint-Etienne Tourisme & Congrès / Ville de Firminy
Attribution et versement d'une subvention à l'Association dénommée Roulotte Tango

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Considérant que l'association dénommée Roulotte tango organise pour la quatrième fois un festival de tango, ouvert à tous, à la Maison de la Culture Le Corbusier les 14, 15 et 16 mai 2026 ; que deux scènes seront mises en place, au sein de la salle de spectacles de la Maison de la Culture Le Corbusier et sous chapiteau sur le terrain stabilisé ; qu'une résidence de création sera organisée dans le cadre du festival ; qu'en complément, des ateliers et initiations seront proposés et que le festival aura également une dimension touristique ;

Considérant la nécessité d'attribuer une subvention de 2 000,00€ à ladite association pour contribuer au soutien de cet événement culturel,

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat entre les parties prenantes de ce festival : association Roulotte tango (organisateur), Ville de Firminy et Saint-Etienne Tourisme & congrès, précisant les conditions et modalités d'organisation du festival,

Et vu le projet de convention de partenariat tripartite tel que rapporté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de partenariat tripartite entre l'association Roulotte tango, Saint-Etienne Tourisme & Congrès et la Ville de Firminy, telle que rapportée en annexe,
- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de 2 000,00€ à l'association Roulotte Tango pour le festival,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_48
Référence Nomenclature n°7.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat tripartite entre l'association Roulotte Tango, Saint-Etienne Tourisme & congrès et la Ville de Firminy, telle que rapportée en annexe,
- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de 2 000,00€ à l'association Roulotte Tango pour le festival,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 février 2026

La Secrétaire de Séance,


Leslie DREVET

Le Maire,

Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du ...05.02.26....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_48
Référence Nomenclature n°7.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

**Convention de partenariat tripartite Association Roulotte Tango /
Saint-Etienne Tourisme & Congrès / Ville de Firminy Attribution et
versement d'une subvention à l'Association dénommée Roulotte
Tango**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLOUX Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	25
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33